

## Partie IV

### **Définition de quelques notions relatives à la Société civile**

*Pour arriver à une meilleure compréhension quant aux notions appliquées dans la sphère de la politique européenne pour une démocratisation plus profonde dans laquelle les actions de la société civile serait mieux reconnues nous présentons des définitions des différentes notions. Ces définitions prennent compte et reflètent en partie les opinions de différents acteurs de la société civile européenne. Elles constituent une tentative d'approche commune pour mieux partager des concepts complexes, appréhender de façon différente selon les différents pays de l'Union en fonction des traditions politiques de chacun. Ces tentatives de définition sont donc à débattre. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une tentative de définition européenne. Le flou ou les imprécisions qui en découlent sont aujourd'hui inévitables, voir souhaitable, seul le débat permettra de les lever.*

### **Le Comité Économique et Social Européen CESE**

Le Comité Économique et Social Européen est une institution des Communautés européennes créée par le traité de Rome.

Le CESE n'est pas une ONG. Il est une institution européenne.

Sont représentés au CESE les organisations patronales, les organisations syndicales des salariés et des ONG dont par exemple les associations de consommateurs.

A la fin de 1998 le CESE a convoqué une « Convention de la Société civile » pendant laquelle il proposait de se transformer en « Maison de la Société civile organisée ». Ce projet n'a pas été réalisé. La société civile refusant d'être « organisée » de l'extérieur. Une deuxième Convention a été réunie les 8 et 9 novembre 2001, les débats ont conduit le CESE à accepter de « n'être pas toute la société civile ». Aujourd'hui il se présente comme « un pont entre l'Europe et la société civile ».

### **La démocratie directe**

La démocratie directe est une forme complémentaire à la démocratie représentative par laquelle le citoyen est appelé à se prononcer ponctuellement sur des actes juridiques en participant aux référendums. Cette forme de démocratie est d'usage exceptionnel et ne se confond pas avec la démocratie participative.

Par la prescription constitutionnelle des champs d'actions de la démocratie directe cette forme de la participation de citoyens est tellement restrictive du point de vue des champs de décision et de la durée que l'on ne peut parler que d'une forme partielle de la démocratie participative.

### **La démocratie européenne**

La démocratie européenne est l'expression pour l'ensemble de toutes formes et méthodes démocratiques pratiquées sur tous les échelons de pouvoir en Europe, selon le principe de la subsidiarité. La démocratie européenne donne la garantie pour une cohabitation harmonique de groupes, de peuples et des communautés respectant la liberté de l'individu. La notion « démocratie européenne » n'est pas applicable uniquement à l'échelon européen.

Horizontalement la démocratie européenne comprend plusieurs échelons

- l'échelon européen pour toutes les décisions à y prendre
- l'échelon national pour toutes les décisions à y prendre
- l'échelon régional pour toutes les décisions à y prendre
- l'échelon local pour toutes les décisions à y prendre

Verticalement cette notion sera appliquée à

- la forme représentative de la démocratie

- la forme directe de la démocratie
  - la forme participative de la démocratie
- Une réduction de la démocratie européenne uniquement à l'échelon européen risquerai de violer le principe de décisions subsidiairement arrêté. La subsidiarité fait donc partie intégrale de la démocratie européenne. Et ceci en tant que méthode de décision applicable à toutes les législatifs et exécutifs démocratiquement élues.
- La démocratie européenne représente par conséquent une dimension supplémentaire par rapport à la démocratie pratiquée traditionnellement d'une manière représentative dans le cadre des États-Nations.

### **La démocratie participative**

La démocratie participative est une des formes et méthodes de la démocratie. Elle se réalise par la participation directe et permanente des citoyens aux délibérations et aux décisions prises par le pouvoir politique.

La démocratie participative est un complément à la démocratie représentative. Elle ne s'y substitue pas.

Elle sera garantie par une participation du citoyen organisée dans la Société civile et se réalise en particulier au moment où des ONG déterminées par les intérêts spécifiques de citoyens prennent activement part aux délibérations et aux décisions de la sphère du pouvoir politique

Une réelle démocratie participative nécessite d'être institutionnalisée tout d'abord et surtout en termes de reconnaissance officielle de sa portée, de son rôle. Il faut que cette institutionnalisation soit manifestée et reconnue constitutionnellement et prévoit les acteurs précis de la démocratie participative :

**le pouvoir politique – le pouvoir économique – le pouvoir de la société civile.**

Il s'avère nécessaire de prévoir également d'une manière juridique l'articulation entre ces trois piliers de gestion de la société humaine.

Il s'agira donc de la participation à un processus d'élaboration de la décision qui va au-delà de la consultation ou de la concertation.

### **La démocratie représentative**

La démocratie représentative est une des formes et méthodes de la démocratie. Elle se réalise par la délégation des intérêts individuels et de la volonté de la citoyenneté aux élus/députés ayant reçu leur mandat par le vote direct des citoyens.

Les porteurs de décisions agissant dans les structures dominant le citoyen sont donc par conséquent démocratiquement légitimé par le vote exprimé par les citoyens.

De telle manière le citoyen n'a qu'une influence/participation indirecte aux délibérations et décisions touchant sa vie personnelle et ses intérêts.

Traditionnellement la démocratie représentative exerce à l'exclusivité la souveraineté d'un peuple. Le souverain de chaque État restera pourtant toujours le Peuple, composé de l'ensemble des citoyens.

### **L'espace public**

L'espace public, lieu d'affrontements politiques démocratiques, s'est construit par l'intervention citoyenne. Jusqu'à présent nous ne connaissons l'espace public que dans le cadre national et régional .

A l'état actuel de la construction de l'Union européenne un tel espace public européen ne s'est pas encore construit, il N'en est qu'à ses balbutiements. Une des causes de l'absence de cet espace public est la nouveauté de la notion de citoyen européen qui n'a été introduit dans les textes fondamentaux de la Constitution européenne que par le traité de Masstricht en 1993.

## **Le Forum** (originellement nommé à Laeken „Forum de la Société civile“)

Une plate-forme de débat installée par la Convention de l'UE à l'Internet pour récolter des avis, des conseils, des critiques et des propositions de la part du public européen:

Au débat sur ce forum sont invités des représentants de la

- politique (y compris des institutions gouvernementales à l'échelon national)
- des régions, des villes et communes ainsi que des organisations représentant leurs intérêts
- l'économie et la société (partenaires sociaux, fédérations professionnelles etc)
- Universités, Écoles Supérieures et Think Tanks
- d'autres organisations de la Société civile, ONG, mouvements etc.

Voici l'adresse : [http://europa.eu.int/futurum/forum\\_convention/how\\_fr.htm](http://europa.eu.int/futurum/forum_convention/how_fr.htm)

## **Le Forum permanent de la Société civile**

Le Forum permanent de la Société civile a été créé en 1995 à l'initiative du Mouvement Européen International.

Objectifs :

- Initiative de coordination et de dialogue entre les ONG qui agissent dans le cadre de l'UE
- Faire entendre par le lobbying la parole des citoyens

Méthodes : Réunions mensuelles du groupe de travail à Bruxelles et lors des sommets à Turin (mars 1996), à Florence (juin 1996), à Dublin (décembre 1996), à Rome (mars 1997) à Noordwijk (mai 1997), Amsterdam (juin 1997)

États Généraux de la société civile, organisés en mars 1998 à Göttingen / D

Thème : « Changeons l'Europe ! Pour une Europe démocratique et solidaire »

Déclaration de Göttingen

Convocation des Assemblées de Citoyens à l'occasion des Sommets d'Helsinki 1999 à Tampere de Laeken 2001 à Bruxelles

Résultats : 1997 „Charte de Citoyennes et Citoyens européens“

1999 Manifeste « Europe 2002 »

2000 Prises de position sur les travaux de la Convention « Charte des Droits fondamentaux »

2002 5 fichiers adressés à la deuxième Convention sur la réforme de l'UE

Membres: env. 120 ONG

## **La nouvelle gouvernance – the new governance**

Voilà le titre du Livre blanc édité par la Commission européenne le 25 juillet 2001.

La Commission présente par ce livre

- a) une analyse des rapports actuels entre les institutions agissant sur l'échelon de l'UE, et
- b) présente ses premières réflexions sur une amélioration à apporter à la phase de décision.

Le Livre blanc de la Commission Européenne « New governance » a déjà initié un large débat qui se déroule entre autre sur la plate-forme d'Internet de l'UE « futurum ». Voici

l'adresse respective : <http://europa.eu.int/futurum/forum/Public/ThreadList.cfm?&lang=fr>

La discussion publique dépasse largement le cadre envisagé par la Commission à savoir l'amélioration des relations entre elle et le Parlement européen. Cette discussion revendique particulièrement la participation de la Société civile aux décisions à prendre par

la sphère du pouvoir et ceci conformément au principe de la subsidiarité (démocratie participative comme supplément à la démocratie représentative).

Le Forum permanent de la Société civile propose une amélioration de la gouvernance en instituant la solution sous forme de trois piliers pour la sphère de décision :

Le pouvoir politique – l'économie – la Société civile.

## **L'opinion publique européenne**

L'opinion publique s'articule normalement dans le cadre d'un espace public national.

L'opinion publique européenne dépend totalement de l'existence d'un espace public européen qui – jusqu'à présent ne s'est pas encore construit

## **ONG - Les organisations non-gouvernementales**

Il s'agit ici des associations, des fédérations et des organisations existantes juridiquement autonomes et qui ne font ni directement ni indirectement partie du pouvoir politique et du pouvoir économique.

C'est dans ces associations que les intérêts individuels et particuliers du citoyen font partie des débats, des statuts, des structures et des actions et sont intégrés dans l'intérêt général de la société. En même temps les intérêts des citoyens sont aussi cible de ces actions menées par l'association.

Les ONG se caractérisent par le respect de la démocratie interne, de mise en place d'institutions démocratiques (ouvertes) de contrôle de la part des citoyens financeurs et des bénéficiaires pour autant que le public-cible soit clairement désigné et non pas éventuel et changeant, de participation des personnes qui prennent des responsabilités dans leur action au sein de l'ONG concernée.

Originellement les associations regroupant les citoyens poursuivent des buts non-lucratifs et agissent dans le sens d'un bien-être collectif, avec des moyens fournis par les citoyens eux-mêmes, isolés ou regroupés volontairement.

Tout en gardant leur autonomie les ONG profitent aussi des subventions accordées par la sphère du pouvoir politique ou des dons offerts par la sphère du pouvoir économique pour poursuivre les actions conformément à leurs objectifs. En général les objectifs de l'ONG en question sont en conformité aux objectifs poursuivis par les institutions offrant les subventions.

Les ONG se distinguent conformément leur reconnaissance juridique et leurs champs d'action à savoir :

- local,
- régional,
- national,
- européen,
- international

Cette distinction ne joue aucun rôle quant à leur personnalité juridique. En général ces associations ont été fondées conformément à une loi respective leur rendant cette qualité.

Les membres/les acteurs des ONG sont en général des citoyens ou des organisations de citoyens ayant les mêmes intérêts et objectifs et ceci toujours dans l'intérêt général. On connaît de telles organisations comme l'Amnesty International, le Mouvement de la protection de l'enfance, les Organisations de l'environnement, les mouvements des droits de l'homme, mais aussi des marches contre le chômage ou contre n'importe quelle marginalisation sociale.

La vie associative se réalise aussi bien par des méthodes de la démocratie représentative (élection des membres au bureau pour aussi pour représenter l'association à l'extérieur) et des méthodes de la démocratie participative (Réalisation des intérêts et des objectifs par l'intermédiaire des activités réalisées par les membres mêmes).

## La Plate-forme des ONG sociaux

Il s'agit d'un réseau constitué d'organisations non-gouvernementales de rang européen ayant leurs champs d'action dans le domaine sociale de la société.

La Plate-forme coopère partiellement avec le Forum Permanent de la Société Civile et la Confédération européenne des syndicats.

## La société civile

1. La société civile constitue un troisième pilier autonome dans la société en générale se composant également de la société politique et la société économique. Il va de soi que les trois éléments autonomes de la société sont quand même articulées les uns, les autres.
2. La société civile présente la somme des ONG agissantes publiquement et d'une manière organisée au sein de la société. Jusqu'à présente elle s'est développée surtout dans tous les États-Nations; à l'échelon européen elle est en cours de constitution.
3. A la Société civile n'appartiennent ni des partis politiques, ni des communautés régionales, ni locales, ni nationales, dont aucune organisations ou institutions ayant objectivement le but à participer au pouvoir politique ou à maximiser le profit économique.  
A l'échelon européen on connaît déjà des premières formes d'organisation de la société civile.  
De nombreux réseaux regroupant des associations locales, régionales ou nationales se sont organisées au niveau européen. Ils touchent à toutes les activités humaines : droit de l'Homme, domaine social, syndical, environnemental, intérêt général, caritatif et d'entraide, chômeurs, logement, consommation etc...
4. La Société civile poursuit l'intérêt objectif de porter au succès les intérêts individuels des citoyens y organisés et ceci par des moyens d'une organisation structurée. La seule méthode pour y réussir est la participation dans la sphère de décisions à tous les échelons. L'ancienne vice-présidente du Mouvement européen international, Jutta HERGENHAN, a essayé de définir la société civile de manière suivante :

*La société civile, comprise comme la sphère d'interaction sociale qui se situe hors de l'État et de l'Économie, est caractérisée par ses formes autonomes de discours, de création et de structuration, et d'action politique. Elle se distingue à la fois de la société politique des organisations et institutions politiques, et de la société économique des organisations de production et de distribution. La société civile exerce une influence sur les sociétés politique et économique. Elle ne suit pas leurs règles, car son but n'est pas l'acquisition du pouvoir ou la maximisation du profit. Elle s'oppose à tout système patriarcal, établi dans le cadre d'un État autoritaire, ou dans le cadre d'une démocratie libérale qui, liée à un État bureaucratique et fondé sur des élites s'auto-reproduisant, décourage par son système exclusivement représentatif une participation politique citoyenne large et permanente en dehors des partis politiques. De plus, le concept de société civile comprend l'idée d'une révolution démocratique continue caractérisée par une réflexion permanente portant sur elle-même, et liée à un processus public de communication libre.*

Cf. son article *La société civile allemande : de la protestation à la participation*, dans *Vers une Société civile européenne*, dirigé par Jean-Claude Boual, Paris 1999, p. 173.

## **La société politique**

La société politique fait partie de la société humaine en générale. Elle a été créée, construite et formée d'abord à l'échelon et dans le cadre des États-Nations. La société politique se compose des organisations politiques (partis et fondations politiques) dont l'objectif est en générale la prise du pouvoir politique et des institutions politiques (parlements, gouvernements) dont la tâche est d'exercer le pouvoir politique.

## **La société économique**

La société économique fait partie de la société humaine en générale mais construite et formée d'abord dans le domaine de l'économie. Dans ses origines la société économique n'existait que sur le lieu du travail mais dépassa très vite ces limites en raison de la nécessité, non seulement de production mais aussi de distribution de produits. La naissance des États Nationaux garantissait pour une certaine période l'existence de la société économique dans le cadre nationale.

Avec la mondialisation la société économique ne connaît plus de frontière et peut être considérée comme société mondiale. Néanmoins en tenant compte de l'existence dans le cadre européen des sociétés et gestions économiques et des associations patronales il s'avère nécessaire de parler d'une société économique européenne et ceci particulièrement dans le cadre de l'EU.

La société économique se compose des formes d'organisation de la production (entreprises) et de la distribution (commerces) ainsi que des associations patronales. Le but des acteurs de la société économique est la maximisation du profit.

## **La subsidiarité**

Le principe de subsidiarité a été introduit par le traité de Maastricht dans les textes communautaires. Il consiste à prendre la décision à l'échelon politique et administratif, le plus adapté pour résoudre le problème posé.

C'est un principe qui se met en œuvre au cas par cas, en fonction du problème à résoudre. Il est donc source d'interprétations multiples de débats. Son articulation avec les autres principes démocratiques, notamment le processus de démocratie participative est parfois très délicat.

Il est souvent utilisé par les institutions aux différents échelons considérés (local, régional, national, européen) pour s'approprier ou conserver le pouvoir de décider, même si un échelon différents serait plus apte à résoudre le problème posé.